

Football Club Val' Lyonnais
Parc de loisirs du Voulat
Stade Florian Maurice
29, rte de la Saigne
69510 Messimy

A Messimy, le 06 juin 2019

Convocation pour la nouvelle Assemblée Générale le vendredi 28 Juin 2019 à 18h30

Nous avons l'honneur de vous informer que l'Assemblée Générale régulièrement convoquée et réunie sur première convocation le 04 Juin 2019 n'ayant pas pu délibérer faute de quorum, vous êtes convoqué à l'Assemblée Générale Extraordinaire :

Le 28 Juin 2019 à 18h30, à la MSL du stade du Voulat

Sur le même ordre du jour :

- 1) Accueil et mot du Président ;
- 2) Présentation et approbation des nouveaux statuts modifiés ;
- 3) Divers.

Pour cette deuxième assemblée, les différents points de l'ordre du jour seront soumis au vote sans qu'aucun quorum ne soit requis. Cette Assemblée Générale Extraordinaire sera suivie de l'AG Ordinaire annuelle en donnant également sur l'ordre du jour suivant :

- Bilan moral
- Bilan sportif
- Rapport financier
- Projets
- Election du CA (en faisant appel à candidature)
- Questions diverses

Au cas où vous ne seriez pas présent, il vous est possible de donner procuration à un autre membre. Vous trouverez un modèle de procuration ci-dessous. Nous vous rappelons que vous pouvez poser des questions écrites.

Comptant sur votre présence nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le bureau

Procuration pour l'Assemblée Générale du F.C. Val' Lyonnais du 28 Juin 2019 à 18h30

Je soussigné (nom, prénom)

demeurant à

donne pouvoir à (nom, prénom)

pour me représenter et prendre part aux votes en mon nom lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du Vendredi 28 Juin à 18h30 qui se tiendra à la MSL du stade Florian Maurice, Parc du Voulat 69510 Thurins

Date et signature